

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 8

Artikel: Aménagement et nature

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Une isolation peut-elle être efficace et relativement peu coûteuse à la fois ? Bien sûr !

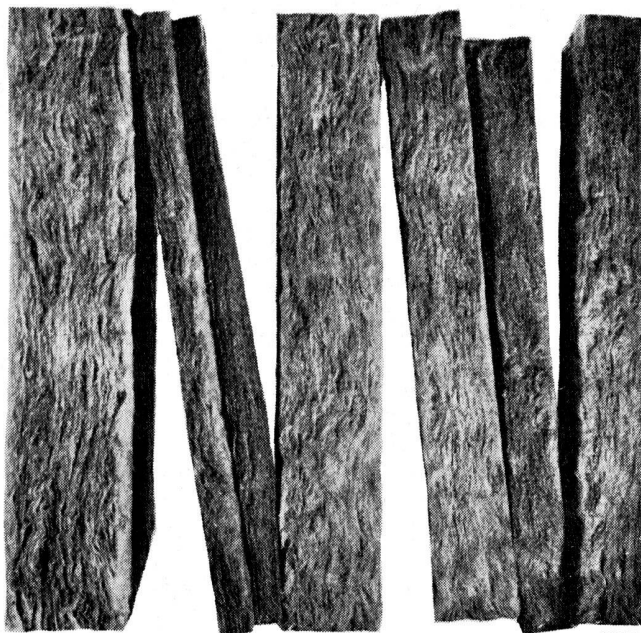
La Pierrelaine de Flums est un matériau inorganique, ininflammable et incombustible, de volume constant : son feutre est souple et ne se tasse pas. Produit impourrissable puisque obtenu par fusion de roche alpine. Ces panneaux se découpent facilement au moyen d'un couteau, permettant une pose simple et pratique même à des endroits peu accessibles. Tels sont les critères de nos panneaux d'isolation pour le bâtiment, utilisés de plus en plus pour toutes les isolations

sans compression : constructions à double mur, éléments préfabriqués, colombages, toitures, ou isolation de cheminées. Exigez-les partout où une isolation efficace est indispensable !
Données techniques :
Coefficient de conductibilité thermique $\lambda = 0,035$ à 20°C
Épaisseurs : 3, 4, 5, 6, 8, 10 cm
Dimensions : 50×100 cm
Limites supérieures de température :
Pierrelaine 700°C
Liant max. 250°C

Fonderie Spoerry SA
8890 Flums
Téléphone (085) 311 48

Panneaux d'isolation

type «bâtiment»



46.31 f

Aménagement et nature

La création de parcs naturels régionaux en France

L'histoire des parcs nationaux est déjà longue. Les premières réserves naturelles ont été constituées dès que les autorités publiques prirent conscience des transformations profondes entraînées par la première révolution industrielle. Face à l'extension continue des agglomérations urbaines et rurales, on éprouva le besoin de préserver un milieu naturel géographique limité. Ainsi le Parc national suisse a-t-il pour fonction d'assurer à la faune et à la flore des conditions de vie qu'elles ne pourraient plus trouver sans l'intervention du législateur.

Ce louable effort, répondant à un but bien précis, apparaît aujourd'hui quelque peu étroit. Il ne s'agit plus uniquement de protéger une portion du territoire des atteintes de la civilisation. D'autres valeurs sont menacées. C'est ce qu'a reconnu la France en posant le principe de la création de parcs naturels régionaux. Distincts des espaces verts urbains et suburbains, ces derniers procèdent de trois objectifs :

équiper les agglomérations urbaines en aires naturelles de détente,

animer le monde rural, notamment les secteurs qui sont le plus difficilement adaptables aux exigences d'une agriculture moderne,

protéger enfin la nature et les sites.

Un comité interministériel a décidé récemment de faire dresser une liste des parcs dont la création peut être envisagée. Des études sont en cours pour l'Armorique, le Morvan, la Grande-Brière, la Haute-Provence et la région de Toulouse, d'autres seront entreprises prochainement dans le Vercors, le Haut-Languedoc, l'Auvergne, le Limousin, les Vosges du Nord, les Landes, la région Nancy-Metz et la région lyonnaise. Un décret gouvernemental fixe à 5000 hectares la surface minimale des parcs ; le financement reposant essentiellement sur les collectivités locales, l'aide de l'Etat ne sera qu'un appoint.

A l'heure où notre pays cherche avec peine à établir une politique d'aménagement du territoire, il convient de relever le mérite de la France qui refuse de fonder les choix d'utilisation des sols sur les seuls critères de l'économie.

Aspan

revanche 855 unités, soit le 12,2% de la catégorie, avec des loyers mensuels nets supérieurs à 200 fr.

3. Occupation

Au 1^{er} décembre 1966, Lausanne comptait 409 logements vacants, soit le 0,8% de l'habitation. Par ailleurs, on trouve 13 613 appartements occupés par une personne et 15 985 par deux personnes. Plus du quart de l'ensemble des appartements est habité par une seule personne, près du tiers par deux personnes. Les quatre cinquièmes (10 756) des logements occupés par une personne se regroupent dans les catégories des 1 et 2 pièces ; plus des trois quarts (12 329) des logements occupés par 2 personnes se situent dans les catégories des 2 et 3 pièces.

En ce qui concerne le taux moyen d'occupation par pièce habitable, on enregistre les résultats suivants :